

1287. — *Gand*, 25 août 1578. Lettre écrite aux états généraux par les échevins, conseil, deux doyens, nobles et notables de la ville de Gand. Ils les informent du saccagement, qui a eu lieu la veille au soir, des églises, cloîtres et hôpitaux, malgré tout ce qu'ils ont fait jusqu'ici pour maintenir en paix et concorde leurs citoyens des deux religions. Ils en expriment leur regret, et s'en disculpent.

Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 68.

1288. — *Bruxelles*, 25 ou 26 août 1578 (1). Lettre du seigneur de Champagny aux états généraux. Il demande justice des outrages qui lui sont faits à Bruxelles. Si information en est prise comme il appartient, il s'assure qu'il n'y aura aucun d'eux qui ne rougisse de voir les services qu'il leur a rendus ainsi récompensés.

Arch. du roy. : *Réconciliation des provinces wallonnes*, t. I, fol. 375.

1289. — *Anvers*, 26 août 1578. Lettre des états généraux au duc d'Anjou. Ils trouvent à propos que son armée s'achemine, par Binche, vers Nivelles, en tenant étroite correspondance avec leur camp. Des vivres lui seront fournis aux prix fixés dans la liste jointe à leur lettre; ils ont écrit à cet effet au comte de Lalaing et au baron d'Inchy.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 29.

1290. — *Anvers*, 26 août 1578. Lettres des états généraux au comte de Lalaing et au baron d'Inchy, pour les requérir de faire subministrer vivres, par leurs « subjectz, » à l'armée

(1) Cette lettre ne porte point de date; mais on lit au bas : « Reçu le » xxvi^{me} d'août 1578. »

du duc d'Anjou, selon le taux repris dans la liste jointe à ces lettres.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 29 v^o.

1291. — *Anvers, 26 août 1578.* Acte par lequel les états généraux déclarent avoir reçu du sieur des Pruniaux le traité fait entre les ambassadeurs du duc d'Anjou et eux, signé de la main de ce prince, et promettent de l'observer.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 28 v^o.

1292. — *Anvers, 26 août 1578.* Acte par lequel les états généraux, après avoir entendu le rapport du prévôt de Saint-Bavon, déclarent qu'ils n'accepteront d'autre lieu que Louvain pour conférer avec les commissaires de don Juan; qu'ils n'entendent accorder de cessation d'armes, ni entremettre d'autres intéresseurs de la paix que les ambassadeurs de l'Empereur et de la reine d'Angleterre; qu'ils consentent toutefois à ce que les conditions de la paix se proposent « par forme de prière et » réquisition; » qu'ils accordent en outre une prolongation de six ou sept jours pour l'exécution du traité, pendant lequel temps don Juan remettra entre leurs mains les villes de Louvain, Arschot, Diest, Tirlemont, Sichein, Léau, Binche, Nivelles, Beaumont, Chimay, Mariembourg, Jodoigne, Gembloux et Philippeville. A défaut d'accord, leurs députés protesteront d'être déchargés, devant Dieu et tous les princes de la chrétienté, des inconvénients qu'entraînera la guerre.

Arch. du royaume : *Negociations de don Juan d'Autriche avec les états généraux*, t. IV, suppl. — Arch. d'Ypres.

1295. — *Anvers, 27 août 1578.* Lettre des états généraux au duc d'Anjou, pour le prier d'ajouter foi et créance à ce que le duc d'Arsehot et le seigneur de Fresin lui diront de leur part.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 31 v^o.

1294. — *Anvers, 27 août 1578.* Instruction pour monseigneur le duc d'Arsehot et le seigneur de Fresin, du conseil d'État et général des vivres, de ce qu'ils auront à traiter avec monseigneur le duc d'Anjou, d'Alençon, etc., frère du roi très-chrétien, pour et au nom des états généraux des Pays-Bas. (Titre textuel.) Ces députés avaient quatre choses à demander au duc : 1° qu'il consentit à ce qu'une alliance fût conclue entre lui, la reine d'Angleterre, les états généraux, le roi de Navarre et ses confédérés, le duc Casimir et tous autres princes, républicques et villes qu'on trouverait convenir ; 2° qu'il donnât des lettres d'assurance, en la forme conçue par les états, relativement aux villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay qu'on devait lui remettre ; 3° qu'il se déclarât ennemi des Espagnols ; 4° qu'il mit tous les empêchemens possibles à la correspondance que le sieur de Gourdan, gouverneur de Calais, entretenait avec le sieur de la Motte.

Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, III, 84. — Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 14 v°. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 30 v°.

1295. — *Sans date* (.. août 1578). Complainte du peuple de Valenciennes sur les dangers éminents auxquels ils se trouvent réduits par ceux qui commandent en leur ville. (Titre textuel.) Cette complainte ou mémoire, en quatre grandes pages d'écriture assez serrée, est dirigée contre le magistrat, contre le sieur de Quiévrain, colonel des compagnies bourgeoises, contre le sieur de Villers, prévôt de la ville, le doyen de la Salle, M^e Jacques Lobert, lequel a dit publiquement en chaire « que monseigneur le prince d'Orange estoit ung qui-
 » senier, ung brasseur, qu'il avoit brassé ung brassin, mais
 » que brief l'on le luy feroit bien boire, etc. » Elle fut présentée aux commis des états généraux envoyés à Valenciennes, signée par 500 bourgeois.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 179.

1296. — *Mons, 28 août 1578.* Lettre du sieur de Bellièvre aux états généraux. Suivant leur charge, il est allé trouver le seigneur don Juan. Son Altesse lui a fait plusieurs remontrances et réponses « de grande efficace, » disant qu'elle s'emploierait volontiers à la pacification du pays, « pourveu que ce » qui appartient à Dieu fût gardé, et l'obéissance rendue au » roy catholique; » mais elle demande quelque temps pour délibérer. A son retour à Louvain, il a rendu compte de tout au comte de Schwartzenberg et aux députés des états. Il se dispose maintenant à retourner auprès du roi, son maître.

Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, III, 360. — Arch. du royaume : *États généraux*, t. IV, fol. 17 v°. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 197. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 34 v°.

1297. — *Anvers, 28 août 1578.* Lettres des états généraux aux magistrats et bourgeois des villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay, pour leur ordonner d'ouvrir leurs portes et de remettre leur ville à qui aura pouvoir du duc d'Anjou, ainsi qu'à la garnison que ce prince y enverra, conformément au traité fait avec lui.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 32 v°.

1298. — *Anvers, 28 août 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing, pour qu'il tienne la main à l'exécution des ordres transmis par eux aux magistrats des villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 32.

1299. — *Anvers, 28 août 1578.* Projet de déclaration à donner par le duc d'Anjou, concernant les villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay, arrêté par les états généraux. Le duc devait promettre, en parole de prince, qu'il traiterait les habitants desdites villes de telle façon qu'ils auraient occasion de s'en contenter, etc.

Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 26. — Arch. d'Ypres.

1500. — *Au camp lez Jauche, 29 août 1578.* Déclaration de don Juan d'Autriche portant que, lorsqu'il était occupé à examiner les articles des états qui lui ont été délivrés par le comte de Schwartzenberg, ambassadeur de l'Empereur, il a reçu des lettres par lesquelles le roi lui fait savoir que, sur les instances et la réquisition de Sa Majesté Impériale, il a mis la pacification des Pays-Bas entièrement en ses mains, ayant dénommé le duc de Terranova pour y assister de sa part « et » en excuser Son Altèze, afin que la petite affection que plusieurs luy portent (combien que à tort) ne soit cause d'en retarder le succès. » Don Juan ajoute qu'il a reçu un très-grand contentement de cette résolution du roi.

Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, III, 361. — *Bibl. roy.* : MS. 7199, p. 137. — *Arch. de la Haye* : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 70.

1501. — *Louvain, le samedi 30 août 1578.* Lettre écrite aux états généraux par leurs députés, Bucho Aytta, A. d'Onghyes, Elbertus Leoninus et Adolphe de Meekkercke. Ils rendent compte d'une conférence qu'ils ont eue, le 28 août, avec les députés de don Juan, en présence de l'ambassadeur de l'Empereur. Ayant dit à ces députés qu'il fallait en venir à la matière principale, et déclarer leurs intentions sur les articles proposés par les états, ils ont demandé de pouvoir envoyer un ou deux d'entre eux à don Juan, pour connaître sa résolution définitive. Ils attendent le retour de ces envoyés. Ils transmettent aux états généraux un projet d'accord avec don Juan qu'ils ont conçu.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 199. — *Arch. de la Haye* : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 72.

1502. — *Louvain, 30 août 1578.* Lettre du comte de Schwartzenberg aux états généraux, pour les prier de lui faire connaître, dans le cas où, le lendemain, terme fixé par eux, on ne pourrait s'accorder avec les députés du seigneur don Juan,

« s'ils ont quelques autres moyens par lesquels il leur semble
 » qu'on devra procéder dorénavant en cet endroit. »

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 201.

1505. — *Louvain, 50 août 1578.* Lettre des sieurs Cobham et Walsingham, ambassadeurs d'Angleterre, aux états généraux. Ils se montrent fort mécontents des délais qu'apportent les députés de don Juan à la négociation pour laquelle eux, Cobham et Walsingham, sont venus à Louvain.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 205. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 71.

1504. — *Anvers, 50 août 1578, à neuf heures du soir.* Lettre des états généraux à leurs députés à Louvain. Ils répondent à leur lettre du même jour. Ils les chargent de remercier les ambassadeurs de l'Empereur et de la reine d'Angleterre de la peine qu'ils se donnent. Ayant examiné, avec le prince d'Orange et le conseil d'État, le projet d'accord qu'ils ont conçu, ils l'ont trouvé bon, moyennant certaines additions toutefois, dont ils leur recommandent expressément de ne pas se départir.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 206.

1505. — *Anvers, 50 août 1578, à neuf heures du soir.* Lettre des états généraux au comte de Schwartzenberg. Ils le remercient de la peine et travail qu'il a pris dans la négociation avec don Juan, et le requièrent de vouloir continuer à s'y employer.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 207.

1506. — *Anvers, 50 août 1578, à neuf heures du soir.* Lettre des états généraux aux ambassadeurs de la reine d'Angleterre. Ils leur écrivent dans le même sens qu'à l'ambassadeur de l'Empereur.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 208.

1507. — *Madrid, 30 août 1578.* Commission et plein pouvoir donnés par Philippe II à don Carlos d'Aragon, prince de Castelvetro, duc de Terranova, et son grand connétable, amiral et conseiller dans le royaume de Sicile, à l'effet d'assister, en son nom, avec les commissaires à nommer par l'Empereur et par les états des Pays-Bas, aux conférences qui seront tenues, pour le rétablissement de la paix dans ces provinces, en l'endroit qui sera désigné par Sa Majesté Impériale, et y proposer les moyens qui lui paraîtront propres à faire atteindre ce but.

Recueil de la négociation de la paix traitée à Cologne, etc., p. 121. — Relatio ad Sacram Caesaream Majestatem, etc., pièces, p. 7. — Arch. d'Ypres. — Arch. de la Haye: reg. Hoochduits. depeschen, fol. 174.

1508. — *Anvers, 31 août 1578.* Lettre des états généraux au sieur de Bellière, afin de le remercier des bons offices qu'il a faits auprès de don Juan, et de lui exprimer leurs regrets de son départ pour la France.

Arch. de la Haye: reg. France, 1578, fol. 35 v°.

1509. — *Au camp près de Malines, 31 août 1578.* Mémoire, en forme de compte, de ce qui est encore dû au très-illustre prince Jean-Casimir, comte palatin du Rhin, de Bavière, etc., par messieurs les états généraux, touchant le *nachtgelt*, l'*auffgelt* et le premier mois de gages de ses gens, tant à cheval qu'à pied. (Titre textuel.) — Le duc devait recevoir 294,659 fl.; il lui a été payé 240,158 fl.; il lui reste donc dû 54,501 fl. — A la suite de ce compte, on lit: « L'entretienement et *fortelgelt* » des princes, comtes, seigneurs et nobles qui sont de la suite » du duc Casimir. » Tous y sont énumérés.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 142.

1510. — *Au camp lez Jauche, 1^{er} septembre 1578.* Déclaration ultérieure de don Juan touchant les instances que faisaient les députés des états généraux et les ambassadeurs pour

qu'il « voulût entrer en la matière principale de la pacification » des troubles. » Elle porte qu'il a reçu des lettres de l'Empereur par lesquelles Sa Majesté Impériale lui fait savoir que le roi « lui a mis en mains tout le fait de la pacification ; » qu'elle a accepté et nommé déjà des princes de l'Empire pour y entendre; que lui, don Juan, ne peut donc que se référer à sa déclaration précédente; que, néanmoins, pour montrer l'inclination qu'il a à la paix, il déclare « qu'il ne faudra d'effectuer et accomplir ce que par Sa Majesté Impériale, ou ses députés en son nom, sera conclud et arrêté au fait de » ladiete pacification, mesmes pour la retraicte, tant de sa » personne que des gens de guerre espaingnoz et aultres » estrangiers, et généralement toutes choses qui seront ad- » visées par eulx, faisant le meisme de la part des estatz. »

Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas, III, 365. — Arch. du royaume: *Négociations de don Juan d'Autriche avec les états généraux*, t. IV, suppl. — Arch. de la Haye: *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 75.

1311. — *Anvers*, 2 septembre 1578. Acte des états généraux concernant le payement de la solde des reitres sous la conduite du comte de Schwartzbourg, du marquis d'Havré, du colonel Schenck et de Gebhart de Wolmerhness.

Arch. de la Haye: 2^{de} loopende lias, 1578-1579.

1312. — *Sans date (Anvers, 5 septembre 1578.)* Recueil du rapport fait aux états généraux, par le seigneur ambassadeur de l'Impériale Majesté, de son besogné tant avec don Juan qu'avec ses députés. (Titre textuel.) Le comte de Schwartzenberg ne parla pas seulement aux états des offices qu'il avait faits auprès de don Juan et de ses ministres, pour les engager à accepter leurs propositions, mais il dit aussi qu'il avait des lettres de l'Empereur pour eux; que Sa Majesté Impériale avait accepté la charge de « composer les affaires des Pays- » Bas, » et qu'elle était d'intention de nommer, à cet effet, de sa part, les archevêques de Cologne et de Trèves et le duc de

Clèves, lesquels se rendraient dans ces provinces. Il présenta les lettres de l'Empereur, et demanda que les états, si cette ouverture leur était agréable, exprimassent leur avis sur le temps, le lieu et la manière à choisir pour les négociations. Le prince d'Orange remercia l'ambassadeur, en déclarant qu'on aviserait sur tout et qu'on lui répondrait.

Rec. de la Ch. des représ., t. II, fol. 205.

1515. — *Anvers, 5 septembre 1578.* Pour faire marcher les reîtres vers le camp, le comte de Boussu et le marquis d'Harvè, avec le comte de Schwarzbourg, avaient été contraints de leur promettre qu'il leur serait délivré des lettres d'assurance du paiement de leur solde. Il leur en avait été délivré en effet sous la signature d'un des greffiers du conseil d'État, d'un des greffiers des états généraux et sous le scel des états de Brabant, dont les états généraux se servaient dans leurs dépêches. Ils s'en étaient contentés d'abord; mais ils demandaient maintenant des lettres scellées du scel des états généraux, ou du moins signées de leurs députés, menaçant, si on ne les satisfaisait pas, de s'en prendre à ceux qui leur avaient fait ladite promesse. Après plusieurs communications tenues entre eux, les états déclarèrent consentir à signer lesdites lettres, « soubz » le bon plaisir et adveu toutesfois de leurs maîtres et col- » léges et provinces, etc.; moyennant aussy acte d'indemnité, » que chascun desdicts députez respectivement ont promis et » promectent l'un à l'autre. »

Arch. d'Ypres.

1514. — *Mons, 5 septembre 1578.* Lettre du duc d'Arshot et du seigneur de Fresin aux états généraux. Le duc d'Anjou n'a trouvé aucune difficulté à accomplir les points repris en leur instruction, mais il désire qu'ils se rendent au Quesnoy, à Landrecies et à Bavay. Ils sont prêts à le faire, si les états le jugent convenable.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 37 v^o.

1515. — *Mons, 5 septembre 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Il les prie de charger le duc d'Arschot, le seigneur de Fresin et le comte de Lalaing de se transporter dans les villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay, pour déterminer les magistrats et les bourgeois de ces villes à recevoir ses troupes; et, afin de leur en montrer la nécessité, il leur envoie une requête qu'il vient de recevoir du magistrat du Quesnoy.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 36.

1516. — *Malines, 5 septembre 1578.* Lettre des écoutète, communemaitres, échevins et conseil de Malines aux états généraux. Par le renouvellement de leur loi, le seigneur Guillaume de Mérode n'étant plus communemaitre, et ayant dû, par conséquent, quitter l'assemblée des états généraux, ils envoient, à sa place, le seigneur Charles de Bouvekercke, l'un des nouveaux communemaitres, avec M^e Jean de Clermez, l'un de leurs pensionnaires.

Arch. de Malines : minute.

1517. — *Sans date (Anvers, 5 septembre 1578).* Verbal sommaire du besogné de messire Bucho Aytta, prévôt de l'église de Saint-Bavon à Gand, messire François d'Ongnyes, chevalier, seigneur de Beaurepaire, Béamont, etc., Elbertus Leoninus, docteur ès droits, et Adolphe de Meetkercke, conseiller d'État, députés de messeigneurs les états généraux des Pays-Bas pour traiter sur la pacification d'iceux pays avec le roi catholique. (Titre textuel.) C'est une relation, en une vingtaine de pages, de tout ce qu'ont fait les députés des états depuis leur départ d'Anvers, le 18 août, jusqu'au 5 septembre, qu'ils ont présenté leur rapport.

Arch. d'Ypres.

1518. — *Anvers, 6 septembre 1578.* Points et articles à mettre en délibération, ledit jour, en l'assemblée des états gé-

néraux. Ces points sont : les mesures à prendre pour les soldats malades, l'argent à rassembler pour payer les troupes et se procurer des munitions de guerre, et l'ouverture faite par l'ambassadeur de l'Empereur.

Arch. d'Ypres. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 210. — Arch. de la Haye : *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 82.

1519. — *Anvers, 6 septembre 1578*. Lettre des états généraux au duc d'Arshot et au seigneur de Fresin, touchant une modification apportée par le duc d'Anjou aux projets d'actes d'assurance pour les villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay, modification qu'ils n'admettent pas.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 39 v^o.

1520. — *Anvers, 6 septembre 1578*. Lettre des états généraux au duc d'Anjou, pour le prier d'ajouter foi et créance à ce que le duc d'Arshot et le seigneur de Fresin lui diront de leur part.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 40.

1521. — *Anvers, 6 septembre 1578*. Lettre des états généraux au duc d'Anjou, pour le prier de ne pas trouver mauvais que les vivres qui seront apportés de France pour son armée, soient soumis aux droits d'entrée ordinaires.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 38 v^o.

1522. — *Anvers, 7 septembre 1578*. Instruction pour le fait des soldats malades ou blessés étant à la solde de messieurs les états généraux, en leur camp. (Titre textuel.)

Rec. de la Ch. des représ., t. II, fol. 211.

1523. — *Anvers, 8 septembre 1578*. Lettre des états généraux au duc d'Anjou. Suivant le recez de ses ambassadeurs avec eux, ils ont prié les ambassadeurs de l'Empereur, du roi très-chrétien et de la reine d'Angleterre de se transporter vers

don Juan d'Autriche, à Louvain. Là; après plusieurs délais, don Juan a déclaré que le roi a remis le fait de la pacification à l'Empereur, et que l'Empereur l'a accepté, ayant déjà à cet effet député aucuns électeurs de l'Empire. Les états envoient au duc copie de toutes les pièces concernant cette matière, pour « entendre son intention. » Ils le prient de considérer « qu'il » n'y a chose au monde plus convenable à sa grandeur et » repos du pays que une bonne et assurée paix. » Il leur semble donc que, pour l'avoir, ou du moins pour justifier, devant Dieu et le monde, sa bonne intention et la leur, on pourrait accepter l'intercession de l'Empereur, en conformité des articles déjà présentés de leur part. Ils lui communiquent un projet de réponse qu'ils se proposent de faire, s'il l'approuve, à l'ambassadeur de Sa Majesté Impériale. (Suit le projet de réponse au comte de Schwartzenberg.)

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 41.

1524. — *Anvers, 8 septembre 1578.* Lettre des états généraux au duc d'Arshot et au seigneur de Fresin, afin qu'ils se transportent, avec le prélat de Maroilles et de Saint-Bertin, dans les villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay, « pour, » par toute voye de remonstrance et induction, tant faire » qu'ilz reçoivent les gens du duc d'Anjou. »

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 40 v°.

1525. — *Anvers, 8 septembre 1578.* Instruction des états généraux pour messire Frédéric d'Yve, prélat de Saint-Bertin et de Maroilles, du conseil d'État et grand aumônier de l'archiduc. Il est chargé d'accompagner au Quesnoy, à Landrecies et à Bavay le duc d'Arshot et le seigneur de Fresin. Il est chargé aussi d'informer le duc d'Anjou de ce qui s'est passé dans les négociations de Louvain, et de la communication que leur a faite l'ambassadeur de l'Empereur, communication à laquelle ils ont répondu de manière à gagner du temps.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 44.

1526. — *Mons, 9 septembre 1578.* Lettre écrite aux états généraux par le duc d'Arshot et le seigneur de Fresin; leurs députés, contenant que le duc d'Anjou a signé les deux actes que les états leur ont envoyés par le sieur de la Fougère; qu'il ne reste donc qu'à délivrer à ce prince les villes dont on est convenu, et à publier l'accord conclu avec lui.

Arch. de l'État à Bruges, reg. n° 9, pièce 26. — Bibl. roy. : MS. 7199, p. 140. — Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 46, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 85.

1527. — *Mons, 9 septembre 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, les informant qu'il a signé les lettres, actes et sûretés demandés par eux; les priant de n'apporter aucun retard dans la délivrance des villes qui lui ont été promises, afin que son armée puisse se mettre en marche, et leur proposant qu'un ou deux députés de leur part assistent à son conseil, tandis que le même nombre de députés, nommés par lui, interviendra à leurs délibérations.

Arch. de l'État à Bruges, reg. n° 9, pièce 26. — Bibl. roy. : MS. 7199, p. 143. — Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 47 v°, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 85.

1528. — *Mons, 9 septembre 1578.* Acte par lequel François, fils de France, frère unique du roi, duc d'Anjou, etc., en exécution de ce qu'il a promis par l'accord fait entre lui et les états généraux, se déclare ennemi de don Juan d'Autriche et de ses adhérents, principalement des Espagnols, ensemble de tous ceux que lesdits états tiennent et tiendront pour ennemis.

Accord et alliance faite entre monseigneur le duc d'Anjou, etc. Anvers, Plantin, MDLXXVIII. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 26. — Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 49 v°.

1529. — *Mons, 9 septembre 1578.* Acte par lequel François, fils de France, frère unique du roi, duc d'Anjou, etc.,

promet aux états généraux qu'il entretiendra les ressort, droits, privilèges et libertés des habitants des villes du Quesnoy, de Landrecies et de Bavay, lesquelles ils sont contents de mettre entre ses mains pour sa sûreté, retraite et accommodement des blessés et malades, et qu'il les rendra dans le même état qu'il les aura reçues, en cas de remboursement des dépenses qu'il aura faites pour le secours des Pays-Bas.

Accord et alliance faite entre monseigneur le duc d'Anjou, etc. — Arch. de l'État à Bruges : reg. n° 9, pièce 26. — Bibl. roy. : MSS. 7199, p. 144, et 9238, p. 216. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 48 v°, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 86.

1550. — *Mons, 9 septembre 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux, pour les informer que le château de Sausy, au pays de Luxembourg, a été pris par un capitaine des siens, auquel il a ordonné d'y mettre bonne garnison.

Arch. de l'État à Bruges, reg. n° 9, pièce 26. — Bibl. roy. : MS. 7199, p. 147. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 48 v°, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 84.

1551. — *Auvers, 15 septembre 1578.* Instruction pour le comte de Lalaing, gouverneur et grand bailli du pays et comté de Hainaut, de ce que, de la part de Son Altesse (l'archiduc Matthias) et des états généraux, il aura à faire en la ville de Mons et autres de son gouvernement. Elle traite d'un emprunt forcé à exiger, dans les huit jours, des plus notables, qualifiés et riches habitants, ecclésiastiques, nobles et autres, à concurrence des sommes auxquelles le comte de Lalaing les taxera, et d'un emprunt pour lequel il sera constitué des rentes héritières et viagères.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 160-161.

1552. — *Au camp, à Templi, près de Wavre, 15 septembre 1578.* Lettre d'Eustache de Croy aux états généraux, afin qu'ils pourvoient à la misère qui règne au camp parmi les char-

retons et les pionniers, « lesquels meurete, de jour à autre, et » en chemin, de fayn et pure povreté, » et qu'il lui soit envoyé des chevaux et des chariots pour le service de l'artillerie.

Arch. du roy. : *États généraux*, t. II, fol. 51.

1555. — *Anvers, 14 septembre 1578*. Lettre des états généraux au prélat de Maroilles. Quoique, à son départ, ils l'aient chargé d'accompagner le duc d'Arshot et le seigneur de Fresin dans les villes de Landrecies, du Quesnoy et de Bavay, ils ont trouvé convenable depuis, pour de bonnes raisons, que ces deux seigneurs ne s'y transportent pas, et qu'il y aille accompagné de « ceux que M. le comte de Lalaing dénommera, les » plus agréables au peuple qu'il pourra adviser. »

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 52 v^o.

1554. — *Anvers, 14 septembre 1578*. Lettre des états généraux au duc d'Arshot et au seigneur de Fresin. Ils les prient de ne pas trouver mauvais qu'ils les déchargent de la commission qu'ils leur avaient donnée dans les villes de Landrecies, du Quesnoy et de Bavay.

Bibl. roy. : MS. 7199, p. 151. — Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 51 v^o, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 91.

1555. — *Anvers, 14 septembre 1578*. Lettre des états généraux au comte de Lalaing. Ils le requièrent instamment de dénommer les personnages les plus agréables aux villes de Landrecies, du Quesnoy et de Bavay qu'il pourra aviser, pour accompagner le prélat de Maroilles, et induire, de main conjointe, les magistrats et commune desdites villes d'effectuer le traité fait avec le duc d'Anjou.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 52, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 89.

1556. — *Anvers, 14 septembre 1578*. Lettres des états généraux aux magistrats des villes du Quesnoy, de Landrecies et

de Bavay, pour les prier d'ajouter foi et créance à ce que le prélat de Maroilles et autres qui seront dénommés par le comte de Lalaing; leur gouverneur, leur diront de la part des états généraux.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 55.

1557. — *Sans date (Anvers, .. septembre 1578)*. Articles pour induire ceux de Landrecies et du Quesnoy à recevoir les gens du duc d'Anjou. (Titre textuel.) C'est une longue déduction qui se résume en ceci : que les villes de Landrecies et du Quesnoy doivent se soumettre à la loi de la nécessité; qu'il ne s'agit pas d'ailleurs de les remettre entre les mains des Français, « lesquelz, presque de toute ancienneté de temps, ont » esté ennemys des pays de par deçà. » Dans leurs représentations aux états, elles avaient dit que, plutôt que de recevoir les Français, elles retourneraient sous l'autorité des Espagnols; on leur répond ici : « Ce seroit, comme l'on diét en proverbe, » tomber de fiebvre en chaud mal, et, en lieu d'amoindrir, ce » seroit augmenter le danger, veu que premièrement ilz seroient » fouillez des garnisons des Espaignolz, et puis subjectz à toutes » invasions et hostilitéz, tant du costé dudict seigneur duc que » des estatz. »

Bibl. roy. : MSS. 7199, fol. 169, et 9258, p. 541.

1558. — *Anvers, 14 septembre 1578*. Lettre des états généraux au duc d'Anjou. Ils ont reçu sa lettre du 9 et les actes y joints; ils l'en remercient bien humblement. Pour, de leur part, lui donner satisfaction, ils ont requis le comte de Lalaing de « députer telz et plus agréables au peuple des villes de » Quesnoy et aultres qu'il trouvera mieulx convenir, » pour accompagner le prélat de Maroilles, chargé de traiter avec lesdites villes. Quant à sa proposition d'avoir près de lui un ou deux députés des états, et réciproquement d'avoir près d'eux un ou deux membres de son conseil, comme ce point n'est pas

exprimé dans le contrat, ils ont dû en communiquer avec messieurs du camp et avec les états des provinces.

Bibl. roy. : MS. 7199, fol. 148. — Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 80 v°, et *Acta statuum Belgii*, t. III, pièce 92.

1539. — *Mons, 14 septembre 1578*. Lettre du duc d'Arshot, du prélat de Maroilles et du seigneur de Fresin aux états généraux. Ils attendent la réponse des états « en grande dévotion. » Ceux du Quesnoy « selon ce qu'ils ont appris, ne sont délibérés de leur donner audience ou entrée. »

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 55.

1540. — *Anvers, 14 septembre 1578*. Lettre des états généraux aux avoué, échevins et conseil de la ville d'Ypres. L'archiduc, de l'avis des états, envoie vers eux les sieurs de Beclaere, avoué, et Pierre Ymelot, seigneur d'Allègre, premier échevin de la châtellenie, avec la mission d'induire les habitants de leur ville « les plus riches et souffisans » à avancer de suite la plus grande somme possible, laquelle on leur convertira en rente héritière au denier douze, ou sur une vie au denier six, et sur deux au denier huit. Les états les requièrent de donner à ces députés toute aide et assistance, et de leur « faire spéciale déclaration » de toutes les personnes qu'ils estimeront en état d'avancer promptement de l'argent.

Arch. d'Ypres.

1541. — *Sans date (Anvers, 14 septembre 1578)*. État à combien revient le mois de gages pour les reîtres, piétons et autres de l'armée de messieurs les états généraux. (Titre textuel.) Le total s'élève à fl. 911,574-7-6.

Arch. d'Ypres.

1542. — *Anvers, 15 septembre 1578*. Lettre des états généraux aux états de Hainaut, les informant qu'ils ont résolu de

faire continuer la levée de deux patards par tonneau de bière, pour le produit en être employé à l'achat des munitions de guerre, et les requérant de donner des ordres en conséquence dans leur province.

Actes des états de Hainaut, t. VI, fol. 164-165.

1543. — *Anvers, 15 septembre 1578.* — Lettre des états généraux aux avoué, échevins et conseil de la ville d'Ypres. Dans une lettre du 2 août, ils les avaient informés de la continuation de l'impôt de deux sous par aîme de bière, desquels un demi-sou devait être au profit des villes où cet impôt serait levé. Depuis, ils ont jugé nécessaire que le produit tout entier de l'impôt, destiné à l'achat des munitions de guerre, soit au profit de la généralité. Ils prient les avoué et échevins d'Ypres de consentir à cet arrangement.

Arch. d'Ypres.

1544. — *Mons, 16 septembre 1578.* Lettre du duc d'Ar-schot aux états généraux. Le prélat de Maroilles est parti la veille pour le Quesnoy et Landrecies. Le comte de Lalaing n'a jugé nécessaire d'envoyer personne avec lui. Le duc, ainsi que M. de Fresin, remercient les états de les avoir déchargés de cette commission. Il serait retourné à Anvers, si une très-griève maladie n'était survenue à son fils.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 59.

1545. — *Anvers, 16 septembre 1578.* Lettre des états généraux au comte de Boussu, général de leur armée. Après mûre délibération, en présence de Son Excellence, ils ont résolu, « pour n'estre informez des occurrences qui se présentent au camp », qu'ils s'en remettent à sa discrétion et de ceux qui l'assistent au conseil, du soin de juger s'il est nécessaire que le duc d'Anjou se trouve avec ses forces au camp.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 54.

1546. — *Anvers, 16 septembre 1578.* Lettre des états généraux au duc d'Anjou, pour le prévenir qu'ils s'en sont remis au comte de Boussu du soin de requérir l'assistance de son armée, en tout ou en partie.

Arch. de la Haye : reg. *France*, 1578, fol. 54.

1547. — *Anvers, 17 septembre 1578.* Articles exhibés aux états généraux par le sieur Davison, ambassadeur de la reine d'Angleterre, avec les apostilles des états, en date du 25 septembre. Lesdits articles portent en substance : 1° Les états remettront à la reine, outre leurs obligations générales et particulières, pour assurance du remboursement des deniers qu'elle leur prêtera, la quantité d'argenterie, bagues et bijoux que ses députés trouveront suffisante; 2° dans leur négociation avec le roi, ils ne demanderont rien de déraisonnable; ils suivront à cet égard les conseils des ministres de la reine et donneront assurance, par écrit, « qu'en tout et partout ils se conformeront au bon plaisir de Sa Majesté; » 3° ils ne permettront pas que le duc d'Anjou se fasse maître du pays, et à cette fin, de temps à autre, « ils prendront avis et conseil de Sa Majesté » ou de ses ambassadeurs. » Sans accueillir absolument ces prétentions excessives, les états y font des réponses de nature à satisfaire la reine.

Arch. de l'État à Bruges, reg. n° 9, pièce 26. — Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 215.

1548. — *Anvers, 17 septembre 1578.* Instruction de l'archiduc Matthias et des états généraux pour Louis de Sommain, chevalier, seigneur de Louvignies, et Frédéric Van Boymaer, docteur ès lois, envoyés par eux au duc Jean-Casimir. Ces députés devaient lui demander : 1° qu'il voulût « accommoder de » traitement » sa personne, ses domestiques, les ducs, comtes, barons et autres personnages de sa suite, ainsi que ses colonels et hauts officiers, au moyen de la somme de 25,000 livres Artois; 2° qu'il voulût « accommoder » ses colonels et hauts

officiers, tant de cheval que de pied, du traitement fixé dans une liste qu'ils lui exhiberaient, et qui avait été arrêtée par le prince d'Orange, le conseil d'État et les états généraux.

Arch. de la Haye : 2^de loopende lias, 1578-1579.

1549. — *Anvers, 17 septembre 1578.* Lettre des états généraux au comte de Lalaing pour la levée, sur les bois du roi ou autres appartenants aux réfugiés de son gouvernement, de 4,000 florins destinés à l'approvisionnement de l'armée du duc d'Anjou.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 55.

1550. — *Anvers, 17 septembre 1578.* Lettre des états généraux au seigneur de Fresin sur le même sujet.

Arch. de la Haye : reg. France, 1578, fol. 55 v^o.

1551. — *Lille, 17 septembre 1578.* Lettre des états de la ville et châtellenie de Lille aux états généraux, afin de savoir comment ils doivent se conduire envers les compagnies de régiments de MM. de Montigny et de Capres qui se sont établies dans leur châtellenie, y font toute sorte de foules et mangeries, et veulent les obliger à leur fournir des vivres et des munitions.

Rec. de la Ch. des représent., t. II, fol. 217.

1552. — *Mons, 18 septembre 1578.* Lettre du duc d'Anjou aux états généraux. Après avoir ouï le sieur de Maroilles, et été informé de ce qu'il a négocié avec ceux du Quesnoy et de Landrecies, il a résolu d'envoyer aux états le sieur de Ville-roi, son conseiller et président en son échiquier et conseil d'Alençon, assisté des sieurs de Fonpertuys, aussi son conseiller et chambellan, et de la Mauvissière, son premier maître d'hôtel, pour leur dire « ce qu'il pense maintenant appartenir au traité fait entre eux. » Il les engage à se ressouvenir du soin avec lequel il a prêté l'oreille à leur requête, de